

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE  
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

n° 83

n° 2012356-0001 (76)

n° 2012356-0002 (27)

## ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

### Portant approbation des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-Mer du Nord »

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,  
Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

**VU** la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;

**VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.219-9 à L.219-18 et R. 219-2 à R. 219-17 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin ;

**Considérant** les avis émis lors de la consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012 ;

**Considérant** les avis émis par les assemblées et organismes consultés.

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

## ARRÊTENT

**Article 1** Les objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord » sont approuvés.

**Article 2** Les objectifs environnementaux et indicateurs associés ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord » sont consultables sur le site internet de la DIRM Manche Est-mer du Nord : [www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr).  
Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Manche Est-mer du Nord ainsi qu'à la préfecture de la région Haute-Normandie.

**Article 3** La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le directeur inter régional de la mer Manche Est-mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Cherbourg, le 21 DEC. 2012

À Rouen, le 21 DEC. 2012

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord



Bruno NIELLY

Le préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime,



Pierre de BOUSQUET